

# Zones humides ordinaires ou patrimoniales, une question d'échelle !



Sous notre œil d'humain, les zones humides dites « ordinaires », parce que dénuées de caractère remarquable ou d'intérêt environnemental, n'ont bien souvent que peu de « valeur ». À contrario, les zones humides patrimoniales vont bénéficier de statuts protecteurs renforcés et de plans de gestion, compte tenu d'une diversité biologique ou fonctionnelle plus importante (Ramsar, arrêté de biotope, réserve naturelle, Natura 2000, ENS...).

Les zones humides assurent **3 fonctions majeures**. Il ne faut donc en aucun cas occulter leur biodiversité « ordinaire », ni même leurs rôles hydrologiques et biogéochimiques qui sont précieux à l'échelle du cycle de l'eau.

Ainsi, ces zones humides plus communes nécessitent une attention particulière et occupent une place centrale au sein des fiches de bonnes pratiques qui composent ce recueil.

UNE MULTITUDE DE ZONES HUMIDES ORDINAIRES PEUT ÊTRE À L'ORIGINE D'UN RÉSEAU DE ZONES HUMIDES REMARQUABLE !



Depuis 1992, TOUTES les zones humides, sans exception, sont soumises à la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, qu'elles soient cartographiées ou non.

(voir fiche Éviter Réduire Compenser)

## Quelle gestion sur le bassin de la Sioule ?



La préservation des zones humides est un enjeu majeur inscrit au SAGE Sioule.

La priorité a été donnée à la réalisation d'inventaire de terrain pour améliorer la connaissance générale sur leurs caractéristiques, leurs fonctions à l'échelle du bassin (disposition 1.4.1 du SAGE).

À terme, la Commission Locale de l'Eau définira une gestion différenciée des zones humides suivant leur importance individuelle ou collective (disposition 1.4.2).



Ces inventaires seront également utiles aux communes et communauté de communes pour répondre à leurs obligations de préservation dans le cadre des documents d'urbanisme (disposition 1.4.3).

Visualiser les zones humides sur la cartographie interactive

Fiche rédigée en partenariat avec les DDT 63 et 03, l'OFB, l'ONF, le CRPF, les Chambres d'Agriculture 63 et 03, le CBNMC, les CEN Auvergne et Allier, les Fédérations de pêche 63 et 03, les Fédérations des chasseurs 63 et 03, le PNR des Volcans d'Auvergne, le SMAD des Combrailles et la Communauté de communes St-Pourçain Sioule Limagne.

Structure porteuse



2, quai du Fort Alleaume - CS 55708  
45057 - ORLEANS CEDEX  
www.eptb-loire.fr

Partenaire financier



Conception graphique : www.goodby.fr - Crédits photos : ©CEN Auvergne - EFlaire - Vincent LAGARDERE - Édition 2021

## LES ZONES HUMIDES, UN PATRIMOINE RICHE ET DIVERSIFIÉ

sur le bassin de la Sioule et ses affluents

Damiers de la succise, espèce protégée des zones humides



SAGE Sioule

www.sage-sioule.fr

Animatrice · Céline BOISSON · celine.boisson@eptb-loire.fr  
Maison des services · 21 allée du chemin de fer · 03450 EBREUIL  
07 50 67 41 75 · 04 15 91 00 00

# Des espaces de transition entre terre et eau



Le bassin de la Sioule abrite une **grande diversité de zones humides** depuis les sommets montagneux jusqu'à la confluence avec l'Allier, sur les plateaux, les versants ou en fond de vallon, le long des cours d'eau ou au sein de dépressions isolées.

Cette diversité est étroitement liée aux **caractéristiques physiques du site** (climat, nature géologique, origine des entrées et sorties d'eaux, ...) mais aussi à **ses usages** (pâturage, fauche, culture, urbanisation, ...).

**Les marais** présentent un sol en **permanence gorgé d'eau** et fréquemment inondé. La végétation est dominée par les **joncs** et les **laïches** (carex) avec parfois la présence de roseaux et de sphaignes.

Marais



**Les landes humides** sont caractérisées par la présence de **bruyères** à quatre angles du fait de la présence d'un substrat souvent pauvre en éléments nutritifs. Elles sont souvent issues de la déforestation. Si leur entretien n'est plus assuré, l'installation de bouleaux et de saules supplante les landes.

**Les tourbières** sont liées à la **présence permanente de l'eau**. Leur formation résulte de l'apparition de conditions asphyxiantes qui ralentissent la décomposition de la matière organique. C'est un milieu caractérisé par la présence de **tourbe**. La végétation, très spécifique, est dominée par les **sphaignes**. On peut y observer des plantes carnivores.



**Les boisements humides** se retrouvent souvent à proximité des cours d'eau et prennent alors le nom de **forêts alluviales**. Ils peuvent aussi prendre la forme de petits bosquets ou de haies. Le sol est humide

et riche donnant à ces formations une très grande productivité. Les **saules et les aulnes** s'y développent rapidement.

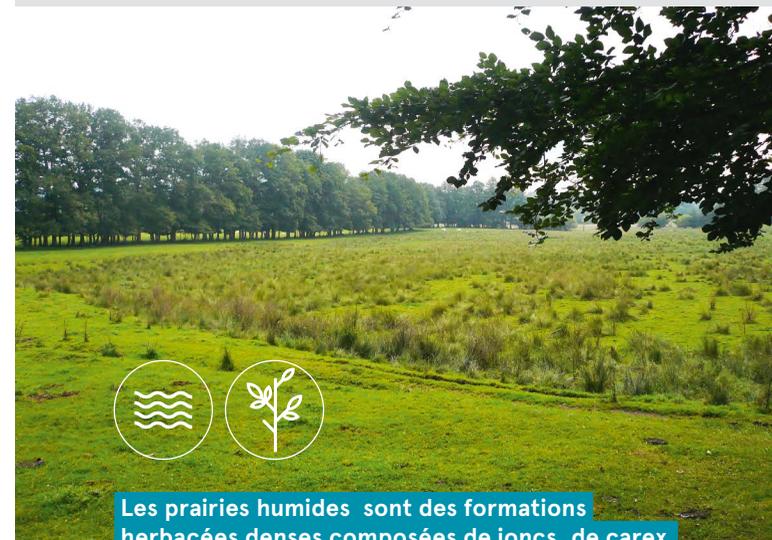
## Les mégaphorbiaies

sont des formations végétales de hautes herbes (jusqu'à plus de 2 m). Ce sont des stades transitoires entre une prairie non entretenue ou une clairière et une formation forestière. Contrairement aux tourbières ou aux marais, la minéralisation de la matière organique est rapide, rendant le sol riche. La végétation est dominée par des espèces nitrophiles comme la reine des prés, l'ortie, la consoude, la baldingère...



**Les plantations d'arbres** en zones humides, comme des peupleraies artificielles sont parfois observées en plaine alluviale. Des plantations d'épicéa peuvent également être observées.

**Les mares** sont de petites étendues d'eau peu profondes d'origine naturelle ou artificielle. Elles sont en général déconnectées du réseau hydrographique et plutôt alimentées par le ruissellement ou les nappes souterraines. Le développement d'une végétation aquatique est fréquent : nénuphars, lentilles d'eau, potamots.



**Les prairies humides** sont des formations herbacées denses composées de joncs, de carex et de graminées. Elles sont souvent pâturées ou fauchées. En l'absence de cet entretien, elles peuvent évoluer selon leur degré d'humidité et leur exposition aux inondations vers des mégaphorbiaies ou des marais.

**Les zones humides cultivées** se repèrent souvent grâce à la présence d'un réseau de drainage. Leur sol parfois riche permet une production végétale importante.

**Les zones humides anthropisées** sont des zones sur lesquelles se sont développées des constructions ou des infrastructures. Ces terrains restent facilement inondables et sont sujets à des mouvements de terrain.